



Procès Verbal

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du Jeudi 24 mars 2022-
Complexe polyvalent -20h30

L'an deux mil vingt deux, vingt quatre mars, à vingt heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Mecé, sous la présidence de Monsieur DELAUNAY Jean-Luc, maire.

Etaient présents : BAUDY Olivier, BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BOISRAMÉ Alain, CERISIER Stéphanie, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, LECONTE Marie-Christine, LÉONARD Olivier, MOREAU Lucienne, PIETTE Alain, THEVEUX Kevin et TRAVERS Didier.

Absents excusés : Angélique JUGUET a donné pouvoir à Stéphanie CERISIER

Stéphanie CERISIER a été nommée secrétaire de séance

Nombre de votants :15

Ordre du jour

1. Finances : Approbation du compte de Gestion
2. Finances : Approbation du compte administratif 2021
3. Finances : Affectation des résultats constatés
4. Finances : Vote du budget primitif 2022
5. Finances : Vote du taux d'imposition 2022
- 6 Urbanisme : Révision Général PLU, Étude complémentaire : Évaluation Environnementale
- 7 Enfance-Jeunesse : Équipement aire de jeux

Questions diverses

Information FGDON

Information parcelle D 628

Permanences Election Présidentielle du 10 Avril & 24 Avril 2022

2022-24-03-01 : Finances : Approbation du compte de gestion - Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de gestion à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ; celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de votants :	Pour : 15	Abstention :	Contre :
---------------------	-----------	--------------	----------

2022-24.03-02 : Finances : Approbation du compte administratif 2021 - Budget Commune

Monsieur TRAVERS Didier, premier adjoint, donne les résultats du compte administratif pour le budget Commune :

Section de fonctionnement

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	420 062.51€
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	496 924.93€
RESULTAT 2021	76 862.42 €
EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	158 704.14€
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	235 566.56 €

Section d'investissement

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	449 083.38€
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	577 025.19€
RESULTAT 2021	127 941.81€
EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	12 908.39 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	140 850.20 €

**Au cours des échanges sur le CA2021, M.le maire a présenté les lignes budgétaires en fonctionnement et en investissement permettant d'arriver à ce résultat avant de se retirer pour le vote .*

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité,

à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif :

➤ **APPROUVE** les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Commune tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Nombre de votants :	Pour : 15	Abstention :	Contre :
---------------------	-----------	--------------	----------

2022-24-03-03 : Finances/ Affectation des résultats constatés - Budget Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	Montant en euros
Résultat de clôture de la section fonctionnement	+ 235 566.56€
Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 140 850.20€
Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	
	140 850.20€
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	150 000 € 00
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	85 566.56€

** Lors de la présentation M.le maire explique que l'affectation en 1068 de la section d'investissement servira à rembourser les travaux d'EP payés par Vitreco lors de la réalisation de la rue du d'alibert, du pigeonnier et du sabotier.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif :

- **DÉCIDE** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2021 du Budget Commune au budget primitif 2022 tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- **DÉCIDE** d'affecter en section d'investissement la somme de 150.000.00€ au 1068
- **DÉCIDE** d'affecter en section d'investissement la somme de 140 850.20 € au 001
- **DÉCIDE** d'affecter en section fonctionnement la somme de 85 566.56 € au 002

Nombre de votants :	Pour :15	Abstention :	Contre
---------------------	----------	--------------	--------

2022-24-.03-04 : Finances : Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune pour l'année 2022.

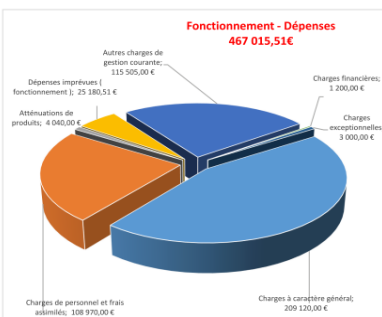
Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'année 2022 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

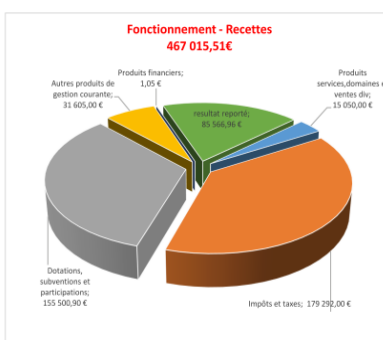
Le budget s'équilibrant en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 467 015.51 €
- Section d'investissement : 477 279.25 €

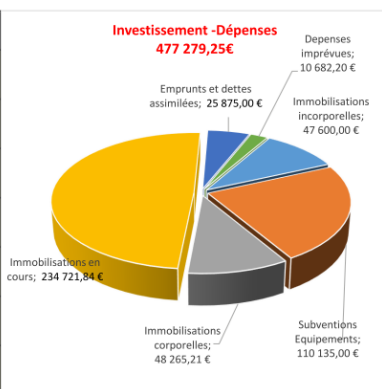
Section FONCTIONNEMENT		BP 2022-
Chap	Dépenses	
011	Charges à caractère général	209 120,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 970,00 €
014	Atténuations de produits	4 040,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 180,51 €
65	Autres charges de gestion courante	115 505,00 €
66	Charges financières	1 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
Total	Fonctionnement - Dépenses	467 015,51 €



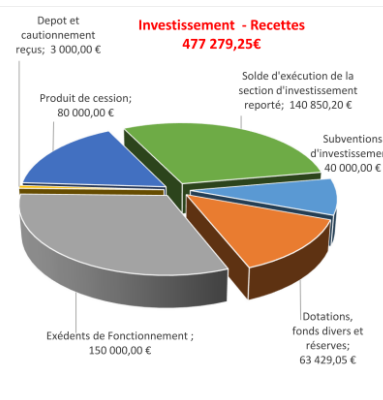
Section FONCTIONNEMENT		BP 2022-
	Recettes	
70	Produits services, domaines et ventes div	15 050,00 €
73	Impôts et taxes	179 292,00 €
74	Dotations, subventions et participations	155 500,90 €
75	Autres produits de gestion courante	31 605,00 €
76	Produits financiers	1,05 €
R002	resultat reporté	85 566,96 €
Total	Fonctionnement - Recettes	467 015,91 €



	Investissement- Dépenses	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	47 600,00 €
204	Subventions Equipements	110 135,00 €
21	Immobilisations corporelles	48 265,21 €
23	Immobilisations en cours	234 721,84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 875,00 €
020	Depenses imprévues	10 682,20 €
Total	Investissement - Dépenses	477 279,25 €



	Investissement- Recettes	BP 2022
13	Subventions d'investissement	40 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 429,05 €
1068	Exédents de Fonctionnement	150 000,00 €
165	Depot et cautionnement reçus	3 000,00 €
024	Produit de cession	80 000,00 €
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 850,20 €
Total	Investissement - Recette	477 279,25 €



*Au cours de la discussion en complément de ces données sur la partie investissement, le maire a indiqué que cette année allait être une année avec peu de gros travaux et peu d'investissement, il sera réalisé néanmoins, la continuité du PLU, l'éclairage rue de la chapelle, l'acquisition de terrains proche du bourg, du changement de fenêtres des logements communaux, la mise en place de jeux et des études de faisabilité pour l'effacement de réseau du lieu dit la rue, de la réserve incendie et le règlement en 4 fois des travaux d'eau pluviale pour la rue du d'alibert, du pigeonnier et du sabotier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de voter le Budget primitif 2022 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- **ADOpte** le Budget primitif pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

Nombre de votants :	Pour : 15	Abstention :	Contre
---------------------	-----------	--------------	--------

2022-24-03-05 : Finances : Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles pour l'année 2022 et propose au conseil municipal un maintien des taux d'imposition tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

Prévisionnel pour 2022

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux proposé	Produit fiscal attendu
TFPB (taxe foncière propriétés bâties)	249 700	36.43 %	90 966.
TFPNB (Taxe foncière sur le non bâti)	85 300	40.45 %	34 504
TOTAL			125 470

**Pendant la discussion, M.le maire rappelle que les taux de la commune sont en dessous de la moyenne de la strate des communes de-de 1000hab, mais compte tenu de la situation économique il propose que les taux restent inchangés pour cette année, par contre pour l'an prochain il est demandé d'avoir un comparatif pour une éventuelle revalorisation des taux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les taux d'imposition suivants pour l'année 2022

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36.43 %**
- ✓ Taxe foncière sur le non-bâti (TFPNB) : **40.45 %**

Nombre de votants :	Pour : 15	Abstention :	Contre
---------------------	-----------	--------------	--------

2022-24-03-06- Urbanisme - Etude complémentaire-Evaluation Environnementale- RG PLU

Monsieur le Maire fait part du courriel reçu par la MRAE-Bretagne(Missions Régionales d'Autorité Environnementale) concernant la révision générale du PLU suite à la demande d'examen au cas par cas concernant la nécessité de l'évaluation environnementale des documents d'urbanismes. Il est noté que

« Les caractéristiques de votre révision générale de PLU induisent notamment l'ouverture à l'urbanisation de 2 hectares, ce qui correspond à une surface supérieure à un millième de votre territoire communal.

Votre procédure de révision rentrant dans le cadre de l'évaluation environnementale systématique et non du cas par cas, le service d'appui à l'autorité environnementale (COPREV) n'accuse pas réception de votre Saisine ».

Vu le courrier de la MRAE-Bretagne en date du 12 décembre 2021.

Vu Le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020, est venu préciser le régime de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Vu L'article R104-11 du code de l'urbanisme, modifié suite au décret, prévoit désormais que les révisions de PLU fassent l'objet d'une évaluation environnementale systématique.

Considérant que la commune se doit de procéder à l'évaluation environnementale.

Monsieur le Maire propose de solliciter le bureau d'étude DM'eau pour réaliser cette évaluation environnementale sur la commune et rappelle que cette intervention avait été mise en tranche optionnelle lors de la signature du marché. Le montant de cette étude s'élève à 4000.00€ HT soit 4800.00€TTC.

**Le débat a été lancé sur la demande de la MRAE-Bretagne , après discussion il en résulte que*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Nombre de votants :15	Pour : 14	Abstention :	Contre 1
-----------------------	-----------	--------------	----------

- **DÉCIDE** de faire appel au bureau d'étude DM' eau pour réaliser l'évaluation environnementale pour un montant de 4800,00€TTC
- **Dit** que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget primitif 2022 de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

2022-24-03-07: Enfance-Jeunesse : Équipement aire de jeux

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise SCLA pour l'achat de jeu(x) complémentaire(s) pour les aires de jeux soit du presbytère ou sabotier et pour être dans la continuité des équipements mis en place.

JEUX	JEU TTC SANS TAPIS	TAPIS TTC	CHOIX	
	1	2	1+2 OU 1	
Balançoire 2 sièges au choix + nid d'oiseau	3 977,16 €	2 281,50 €	1	enfants de 1 à3 et 3/14 ans
Structure de cordage gamme climbo	3 239,15 €	1 977,30 €	1+2	enfants de 3/14 ans
Balançoire nid d'abeille	2 305,61 €	877,50 €	0	enfants de 3/12 ans
TOTAL	9 521,92 €	5 136,30 €		

Il est proposé de faire l'acquisition d'un jeu ou de plusieurs jeux en complément de ceux existants.

**Le débat a été lancé sur les propositions indiquées dans le tableau ci-dessus, il en résulte que*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

➤**Décide** de faire l'acquisition du jeu Balançoire 2 sièges au choix + nid d'oiseau sans tapis et de la Structure de cordage gamme climbo pour un montant de 9 193,61€ TTC

➤**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants :	Pour : 15	Abstention :	Contre
---------------------	-----------	--------------	--------

Information FGDON :

M. Le maire informe avoir pris l'attache du FGDON et celui-ci lui a rappelé l'arrêté de 2017 concernant la destruction des nuisibles, il a demandé également d'avoir une information directe en face à face avec les élus, une réunion sera programmée dans les mois à venir.

Information parcelle D 628.

M. le maire qu'il a pris contact avec Mme Gauchet Christine et il a décidé d'une rencontre salle de la mairie le lundi 11/04/2022 à 11:00h pour échanger sur le projet et discuter de l'offre.

Permanences Election Présidentielle du 10 Avril & 24 Avril 2022

Le tableau a été à nouveau revu et corrigé suite à la demande de qq conseillers et a été ensuite approuvé par l'ensemble.

La secrétaire de séance

STÉPHANIE CERISIER

Le Maire

Jean-Luc DELAUNAY